



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 1^{er} septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Étaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Véronique Lafarge, Marie Le Bouquin, Virginie Vinchon, Lionel Caron, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Maximilien Adam, Cédrik Jamroz.

Absente excusée : Agnès Quinterne

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Aménagement d'un parking et d'une sente piétonne

Mme le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet suivant : Aménagement d'un parking et d'une sente piétonne – Phase 1 : Etudes d'avant-projet.

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes, pour un montant de projet estimé à 35 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contenance du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers,
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Cimetière

Devant le nombre important de tombes à l'abandon, le maire propose d'engager une reprise de concessions. Afin de répondre à la demande des familles, l'achat de nouvelles cases pour le columbarium est également à prévoir.

Le Maire explique à son Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, sur un montant de 7 362.67€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Marianne LEMOINE